

SAS ERP Etudes Réalisations Projets
 115 impasse de la Borie
 13300 SALON DE PROVENCE
13saserp@gmail.com

SIRET : 800 682 437 00010



| n° | Désignation | Unité | Qté MOE | Qté ENT | PU HT | Total HT |
|-------------|--|-------|---------|---------|----------|-------------|
| | 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS | | | | | |
| III - | DESCRIPTION DES OUVRAGES MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM POUR FINALISATION DONT LA REPRISSE, LE RÉGLAGE ET LE NETTOYAGE | | | | | |
| III.2.1 - | CHASSIS OUVRANT A LA FRANÇAISE ET ALLEGE FIXE | | | | | |
| III.2.1.1 - | REPERE ME01 à finaliser Repère ME01 : section 1,00 x 2,00 m | u | 8 | | 310,00 € | 2480 |
| III.2.1.2 - | REPERE ME02 à finaliser Repère ME02 : section 1,00 x 2,15 m | u | 18 | | 317,00 € | 5706 |
| III.2.2 - | CHASSIS ET ENSEMBLE VITRE FIXE | | | | | |
| III.2.2.1 - | REPERE EV04 à finaliser Repère EVE04 : section 2,30 x 2,50 m | u | 2 | | 312,00 € | 624 |
| III.2.2.2 - | REPERE EV06 à finaliser Repère EVE06 : section 7,60 x 2,35 m | u | 1 | | 970,00 € | 970 |
| III.2.3 - | PORTE FENETRE A LA FRANÇAISE ET PARTIE LATERALES FIXES | | | | | |
| III.2.3.1 - | REPERE EV01 à finaliser Repère EV 01 : section 1,50 + 0,60 x 2,25 m | u | 1 | | 359,00 € | 359 |
| III.2.3.2 - | REPERE EV02 à finaliser Repère EV 02 : section 1,50 + 0,60 x 2,25 m | u | 1 | | 359,00 € | 359 |
| III.2.3.3 - | REPERE EV05 à finaliser Repère EV 05 : section 9,55 x 2,35 m | u | 2 | | 996,00 € | 1992 |
| III.2.3.4 - | REPERE EV07 à finaliser Repère EV 07 : section 5,00 x 2,50 m | u | 2 | | 679,00 € | 1358 |
| III.2.3.5 - | REPERE EV08 à finaliser Repère EV 08 : section 3,80 x 2,50 m | u | 2 | | 516,00 € | 1032 |
| III.2.4 - | PORTE FENETRE COULISSANTE/ OUVRANT A LA FRANÇAISE ET PARTIE LATERALES FIXES | | | | | |
| III.2.4.1 - | REPERE EV03 à finaliser Repère EV 03 : section 12,80 x 2,50 m | u | 1 | | 940,00 € | 940 |
| | <i>Sous total Finalisation / Reprise / Réglage / Nettoyage Menuiseries intérieur non prévu au marché, toutes les fournitures couvre joint intérieur Plus value pour pose des couvre-joint 1800€ ht</i> | | | | | 15 820,00 € |
| IV - | DESCRIPTION DES OUVRAGES D'OCCULTATION POUR FINALISATION DONT LA POSE DE COFFRES ALUMINIUM DE FINITION | | | | | |
| IV.1 - | BRISSES SOLEIL ORIENTABLE | | | | | |
| | Repère ME01 : section 1,00 x 2,00 m | u | 8 | | 365,00 € | 2920 |
| | Repère EVE04 : section 2,30 x 2,50 m | u | 2 | | 581,00 € | 1162 |
| | Repère ME02 : section 1,00 x 2,15 m | u | 18 | | 332,00 € | 5976 |
| | <i>Sous total Occultation</i> | | | | | 10 058,00 € |
| | TOTAL HT | | | | | 25 878,00 € |
| | TVA 20% | | | | | 5 175,60 € |
| | TOTAL TTC | | | | | 31 053,60 € |



DESTINATAIRE OBJET

VOS
RÉFÉRENCES

MONSIEUR
COLIN

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE
DE LA BARBEN (13)
MENUISERIES EXTÉRIEURES - OCCULTATION

MARCHÉ
NOTIFIÉ LE
12.01.2018

TRANSMISSION DÉCISION DE RÉSILIATION

LOT N°05

SAS SNCC
21 RUE PAPETY
13 007 MARSEILLE

Marseille, le lundi 20 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la réunion de chantier de ce jour, j'ai le regret de vous transmettre en copie ci-jointe la décision de résiliation du Maître d'Ouvrage pour votre marché travaux notifié le 12 janvier 2018.

Cette décision répond à la non réalisation des travaux demandés par divers courriers de mise en demeure à l'attention de votre entreprise pour le LOT05 du Projet de Construction du Nouvel Hôtel de Ville de La Barbén, ainsi que l'absence constatée ces dernières semaines sans raison signalée de votre part.

Je vous souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien Coulombel



SAS SNCC
21 RUE PAPETY
13007 MARSEILLE

VOS RÉFÉRENCES : LOT 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - OCCULTATION // MARCHÉ NOUVEL HÔTEL DE VILLE
DESTINATAIRE : A l'attention du responsable de l'entreprise
OBJET : Marché de Travaux de construction du nouvel Hôtel de Ville de La Barben notifié le 12.01.2018
Mise en demeure du Lot N°05

Marseille, le mardi 10 mars 2020

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2017, la COMMUNE DE LA BARBEN vous a confié le lot n°05 pour un montant de 166 995.00 €uros HT.

L'ordre de service initial vous a été adressé le 22 janvier 2018.

La durée d'exécution du marché prévue initialement était de 10 mois, hors période de préparation de 2 mois.

Ce délai a été ultérieurement prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 (CF OS N°4 du 7 octobre 2019)

A ce jour, vos prestations ne sont pas achevées et ce malgré notre demande d'intervention depuis les opérations préalables de réceptions du 14 octobre 2019 pour lesquelles vous avez été convoqué par courrier recommandé.

Nous avons constaté, sur place lors des visites de chantier, les désordres suivants :

- CF La liste de réserves V4 ci-jointe comprenant les attentes des OPR du 14 octobre 2019 et les éléments relevés lors de l'expertise diffusée le 06 janvier 2020

Par la présente, conformément aux clauses et conditions du marché et de l'article 46 du CCAG, nous vous indiquons que la COMMUNE DE LA BARBEN envisage de se prévaloir d'une résiliation fautive, dès lors que vous ne vous êtes pas acquitté de vos obligations dans les délais contractuels.

Par ailleurs, la COMMUNE DE LA BARBEN vous met en demeure de reprendre et d'achever le chantier dans les meilleurs délais, d'ici le 27 mars 2020, à défaut de quoi elle entend se prévaloir des dispositions de l'article 48 du CCAG et envisage la poursuite des travaux à vos risques et frais.

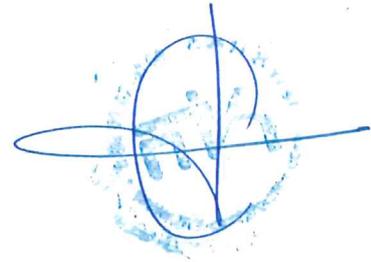
Enfin, en application des dispositions de l'article 9 du CCAG, la COMMUNE DE LA BARBEN vous met en demeure de justifier de votre assurance, et vous rappelle que la Collectivité entend procéder à l'application des pénalités de retard eu égard à celui constaté, en application de l'article 20 du CCAG.

La présente constitue en conséquence une ultime mise en demeure aux fins de parvenir à un règlement amiable de ce litige.

Nous restons attentif,

Je vous souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien Coulombel

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Coulombel', is written over a circular blue stamp. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop on the left and a vertical line on the right. The stamp is faint and circular, with some illegible text or a logo inside.



| DESTINATAIRE | OBJET | VOS RÉFÉRENCES |
|----------------|--|------------------------------|
| MONSIEUR COLIN | MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE DE LA BARBEN (13) MENUISERIES EXTÉRIEURES - OCCULTATION | MARCHÉ NOTIFIÉ LE 12.01.2018 |
| | MISE EN DEMEURE DU LOT N°05 | LOT N°05 |

SAS SNCC
21 RUE PAPETY
13 007 MARSEILLE

Marseille, le jeudi 25 mars 2021

Madame, Monsieur,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2017, la COMMUNE DE LA BARBEN vous a confié le lot n°05 pour un montant de 166 995.00 Euros HT.

L'ordre de service initial vous a été adressé le 22 janvier 2018.

La durée d'exécution du marché prévue initialement était de 10 mois, hors période de préparation de 2 mois.

Ce délai a été ultérieurement prolongé jusqu'au 26 mars 2021 (CF OS N°7 du 9 février 2021).

A ce jour, vos prestations ne sont pas achevées et ce malgré notre demande d'intervention depuis les opérations préalables de réceptions du 14 octobre 2019 pour lesquelles vous avez été convoqué par courrier recommandé et la mise au point récente avec les nouveaux représentants de la Maîtrise d'Ouvrage courant du mois de février 2021.

Nous avons constaté, sur place lors des dernières visites de chantier, les désordres suivants :

CF l'annexe ci-jointe comprenant les attentes des OPR du 14 octobre 2019, les éléments relevés lors de l'expertise diffusée le 06 janvier 2020 ou encore des récentes réunions de chantier en cours.

Par la présente, conformément aux clauses et conditions du marché et de l'article 46 du CCAG, nous vous indiquons que la COMMUNE DE LA BARBEN envisage de se prévaloir d'une résiliation fautive, dès lors que vous ne vous êtes pas acquitté de vos obligations dans les délais contractuels.

Par ailleurs, la COMMUNE DE LA BARBEN vous met en demeure de reprendre et d'achever le chantier dans les meilleurs délais, à défaut de quoi elle entend se prévaloir des dispositions de l'article 48 du CCAG et envisage la poursuite des travaux à vos risques et frais.

Enfin, en application des dispositions de l'article 9 du CCAG, la COMMUNE DE LA BARBEN vous met en demeure de justifier de votre assurance, et vous rappelle que la Collectivité entend procéder à l'application des pénalités de retard eu égard à celui constaté, en application de l'article 20 du CCAG.

La présente constitue en conséquence une ultime mise en demeure aux fins de parvenir à un règlement amiable d'achèvement de vos travaux. Nous attendons sans délais un retour écrit de votre part sur chacun des points décrits dans l'annexe, points dont vous êtes destinataire dans les compte-rendu de réunion et par conséquent informé (dates d'intervention, réponses attendues, etc ...)

Nous restons attentif,

Je vous souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien Coulombel



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE15

DECISION DE RESILIATION

Le formulaire EXE15 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser la décision de résiliation, notifiée au titulaire du marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de LA BARBEN

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS SNCC 231 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE

C - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

- **Objet du marché :** Travaux de construction du nouvel Hotel de Ville – Commune de La Barben
LOT 05 : Menuiseries extérieures aluminium - occultation
- **Date de la notification du marché public :** 12 janvier 2018
- **Durée d'exécution du marché public :** 10 mois

D - Clauses contractuelles mises en œuvre

(Préciser les clauses contractuelles du marché public, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la résiliation.)

Article 17 : Poursuite des travaux aux frais et risques du titulaire

Conformément à l'article 48 du C.C.A.G. - Travaux, lorsque le titulaire ne se conforme pas aux dispositions du marché ou aux ordres de service, le représentant du pouvoir adjudicateur le met en demeure d'y satisfaire, dans un délais déterminé, par une décision qui lui est notifiée par écrit.

Ce délais, sauf pour les marchés intéressant la Défense ou en cas d'urgence, n'est pas inférieur à quinze jours à compter de la date de notification de la mise en demeure. Si le titulaire n'a pas déféré à la mise en demeure, peuvent être ordonnées soit la poursuite des travaux à ses frais et risques, soit la résiliation du marché à ses torts exclusifs.

E - Décision du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Compléter la rubrique correspondante aux motifs justifiant la décision de résiliation du marché public.)

E1 - Décision de résiliation pour événements extérieurs au marché public.

Conformément à la mise en demeure envoyée le, et réceptionnée le, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public, à compter du, pour les motifs suivants :

E2 - Décision de résiliation pour événements liés au marché public.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public, à compter du, pour les motifs suivants :

E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire.

Conformément à la mise en demeure envoyée le **25 MARS 2021**, et réceptionnée le **27 MARS 2021**, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du **07 SEPTEMBRE 2021**, pour les fautes suivantes :

- LA SOCIÉTÉ SNCC, sise 231 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE n'a pas déferé aux diverses mise en demeure de la maîtrise d'œuvre

E4 - Décision de résiliation pour motif d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du, pour les motifs d'intérêt général suivants :

F - Modalités de la résiliation.

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la case correspondante.)

OUI NON

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du **20 SEPTEMBRE 2021** :

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :
- remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public ou à l'accord-cadre :
- exécuter les mesures conservatoires décrites ci-dessous :
- vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le **13 SEPTEMBRE 2021**, en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (uniquement pour les marchés de travaux.).

G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA" at the top and "B. du R." at the bottom, with a small emblem in the center. The signature is a cursive script that appears to read "I. BARBEN".

Date de mise à jour : 01/04/2019.

